



**MINISTÈRE  
DE L'AMÉNAGEMENT  
DU TERRITOIRE ET  
DE LA DÉCENTRALISATION**

Logement, Transports,  
Ruralité, Ville

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Paris, le 31 mars 2025

**Le ministre de l'Aménagement du  
territoire et de la Décentralisation**

à

**Monsieur le président de l'Association  
des Petites Villes de France**

Réf : MATD/2025-03/12151

*cher* Monsieur le président,

**En 2025, pour la troisième année consécutive, la dotation globale de fonctionnement (DGF) connaît une augmentation de 150 M€, après des augmentations de 320 M€ en 2023 et en 2024. En trois années, l'État aura ainsi abondé la DGF de 790 M€, une augmentation historique après 13 années de baisse ou de stabilité de cette dotation. Ces crédits nouveaux ont permis de financer 38% de la hausse de la péréquation au sein du bloc communal.**

Grâce au travail important de la direction générale des collectivités locales (DGCL), la DGF a pu être répartie et notifiée selon les modalités calendaires habituelles, et ce malgré la promulgation de la loi de finances le 14 février 2025.

Les données individuelles de la DGF sont désormais en ligne sur le site de la DGCL :

[http://www.dotations-dgcl.interieur.gouv.fr/consultation/dotations\\_en\\_ligne.php](http://www.dotations-dgcl.interieur.gouv.fr/consultation/dotations_en_ligne.php)

Je tenais à vous informer, s'agissant du bloc communal, des tendances suivantes.

**En 2025, la DGF des communes s'élève au total à 12,805 milliards d'euros, en hausse de 229 millions d'euros à périmètre constant par rapport à 2024 où elle s'élevait à 12,576 milliards d'euros.** Cette augmentation globale résulte essentiellement du choix fait par le Gouvernement via le projet de loi de finances pour 2025 d'abonder la DGF à hauteur de 150 millions d'euros par des crédits nouveaux, destinés à financer une partie de la hausse de la péréquation verticale à hauteur de 140 M€ pour la DSU et de 150 M€ pour la DSR. Par ailleurs, le comité des finances locales (CFL), lors de sa séance du 4 mars 2025, a décidé de porter l'augmentation de la DSU à 150 M€ en 2025.

**Entre 2024 et 2025, 62,9% des communes (soit 21 979 communes regroupant 66 % de la population nationale) voient leur attribution de DGF progresser** et 2065 communes bénéficient d'une progression représentant plus de 2 % de leurs recettes réelles de fonctionnement. En revanche, 35,8 % des communes (regroupant 29 % de la population) voient leur DGF diminuer et 3,7% d'entre elles ont une diminution supérieure à 2% de leurs recettes réelles de fonctionnement.



La DGF 2025 des communes est répartie ainsi :

- La **dotation forfaitaire** pour 6,678 milliards d'euros ;
- La **dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSU)**, pour 2,758 milliards d'euros (+ 5,3% par rapport à 2024) ;
- La **dotation de solidarité rurale (DSR)**, pour 2,218 milliards d'euros (+ 6,7%) ;
- La **dotation nationale de péréquation (DNP)** pour 741 millions d'euros, stable par rapport à l'an passé ;
- La **dotation d'aménagement des communes d'outre-mer (DACOM)** pour 410 millions d'euros (+5,4%).

La DGF perçue par les EPCI en 2025 s'élève au total à **6,26 milliards d'euros**, en baisse de 76 millions d'euros par rapport à 2024 où elle s'élevait à 6,34 milliards d'euros (-1,27 %). Cette baisse globale s'explique par l'écrêtement de la dotation de compensation des EPCI à hauteur de 166 M€, laquelle finance notamment la progression de la dotation d'intercommunalité à hauteur de 90 M€.

Les EPCI à fiscalité propre bénéficient de deux dotations principales au sein de la DGF :

- La dotation de compensation pour 4,43 milliards d'euros en 2025 ;
- La dotation d'intercommunalité pour 1,86 milliard d'euros en 2025.

Au total, le nombre d'EPCI dont la DGF diminue s'établit à 412, contre 299 l'an dernier. A l'inverse, **844 EPCI à fiscalité propre connaissent une hausse de leur dotation en 2025 (soit 67 %)**, contre 961 (76 %) l'an passé.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

*Bien cordialement*

*F. Rebsamen*  
François REBSAMEN